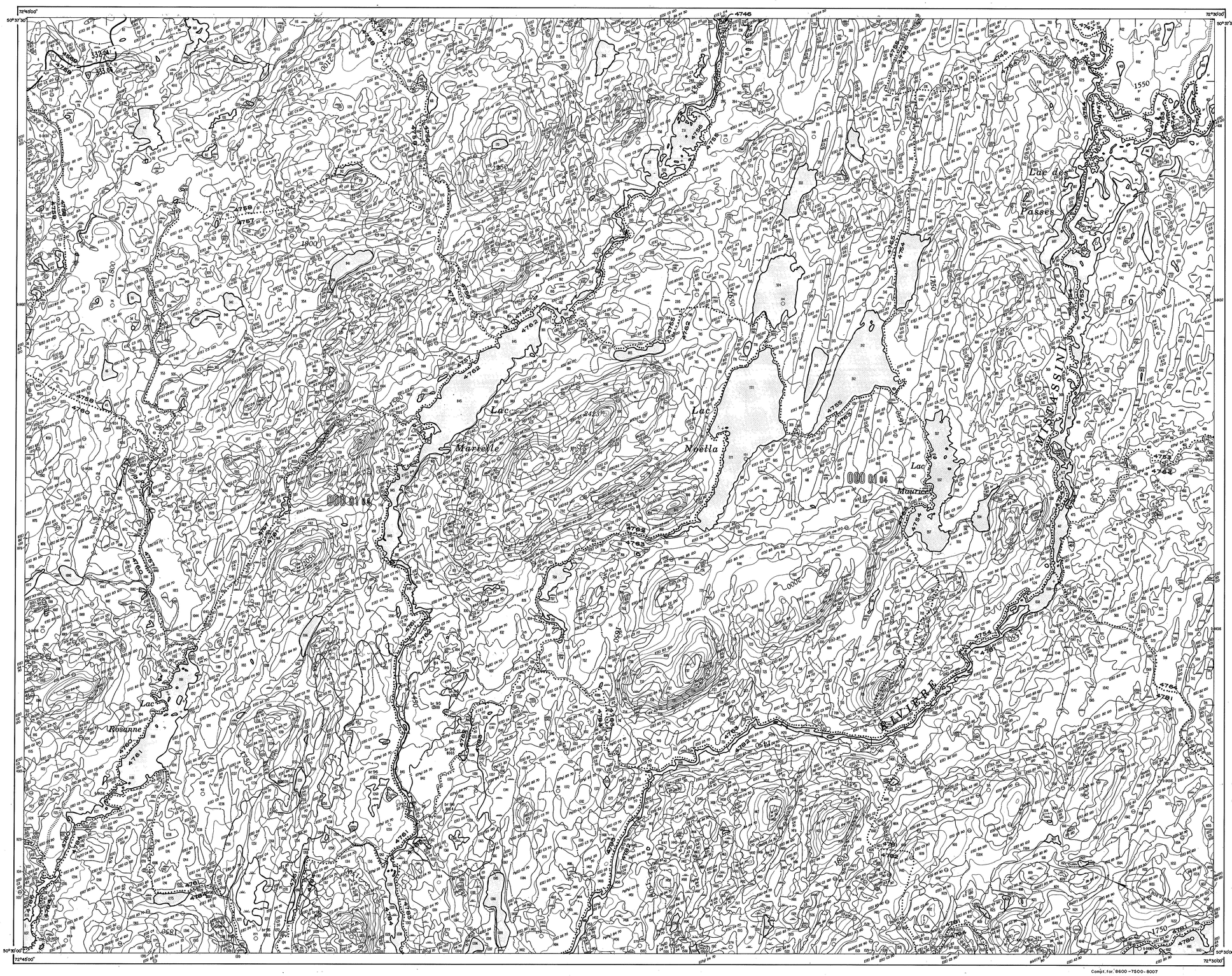

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes alternées
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Bûchage partiel (dégagé ou épaisi)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Ensemencement naturel
Ensemencement
Épinette commerciale
Récolte dans les balsaires isolées (désormais libres)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à mélèze (exotique)	R (X)
— — à peuplier	R (Peu)
— — à mélèze	R (M)
— — (plantation)	P S
Pessière	
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée feuillue)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (Th)
— — à sapin	E (S)
— — à épinette	E (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — à pin rouge	E (Pr)
— — à pin gris	E (Pg)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	E (P S)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (P S)
— — (plantation d'épinette noire)	E (P E)
— — (plantation d'épinette rouge)	E (P E)
Sapinière	
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (Peu)
— — (plantation de sapin baumier)	S (P S)
Pinède à pin blanc	
— — — — avec pin rouge et/ou pin rouge (elle occupent plus de 75% de la portée résineuse)	Pb (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (M)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec peuplier	Pb (Peu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	Pb (P S)
Pinède à pin rouge	
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (M)
— — — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — — avec peuplier	Pr (Peu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation de pin sylvestre)	Pr (P S)
Pinède à pin gris	
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (M)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — — — avec peuplier	Pg (Peu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation de pin sylvestre)	Pg (P S)
Cédrière	
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à peuplier	C (Peu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C (P C)
Pruchière	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pru)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — à pin rouge	Pr (Pr)
— — à pin gris	Pr (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr (P S)
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (Me)
— — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — à pin rouge	Me (Pr)
— — à pin gris	Me (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me (M E)
— — (plantation de mélèze japonais)	Me (M J)
— — (plantation de mélèze hybride)	Me (M H)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillage	Tendance Résineux	Tendance Feuillus
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F (Pg)	F (Pg R)	F (Pg F)
— — — — avec pin blanc	F (Pb)	F (Pb R)	F (Pb F)
— — — — avec pin rouge	F (Pr)	F (Pr R)	F (Pr F)
— — — — avec mélèze	F (M)	F (M R)	F (M F)
— — — — avec sapin	F (S)	F (S R)	F (S F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F (E)	F (E R)	F (E F)
Bouleau à bouleau blanc	BB	BB (R)	BB (B)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E R)	BB (E B)
— — — — avec pin gris	BB (Pg)	BB (Pg R)	BB (Pg B)
— — — — avec pin blanc	BB (Pb)	BB (Pb R)	BB (Pb B)
— — — — avec pin rouge	BB (Pr)	BB (Pr R)	BB (Pr B)
— — — — avec mélèze	BB (M)	BB (M R)	BB (M B)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	B (Pb)	B (Pb R)	B (Pb B)
— — — — avec pin rouge	B (Pr)	B (Pr R)	B (Pr B)
— — — — avec mélèze	B (M)	B (M R)	B (M B)
Peuplement sapin	PS	PS (R)	PS (S)
— — avec pin gris	PS (Pg)	PS (Pg R)	PS (Pg S)
— — avec pin blanc	PS (Pb)	PS (Pb R)	PS (Pb S)
— — avec pin rouge	PS (Pr)	PS (Pr R)	PS (Pr S)
— — avec épinette noire ou rouge	PS (E)	PS (E R)	PS (E S)
— — avec mélèze	PS (M)	PS (M R)	PS (M S)
Épinette noire ou rouge	E (E)	E (E R)	E (E F)
Épinette blanche	E (S)	E (P S)	E (P S)
— — avec pin gris	E (Pg)	E (Pg R)	E (Pg F)
— — avec pin rouge	E (Pr)	E (Pr R)	E (Pr F)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F R)	M (F)
— — — sur station humide	M (F)	M (F R)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — — d'essences intolérantes	F
— — — d'essences tolérantes	F
— — — sur station humide	F
— — — (plantation)	F
Bouleau à bouleau blanc	BB
— — — (plantation)	BB
Frênière	Fr
Érablière rouge	Er
— — — — à bouleau blanche	Er (B)
— — — — à bouleau jaune	Er (B)
— — — — à peuplier	Er (P)
— — — — d'essences intolérantes	Er (F)
— — — — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
Plantation d'érable à sucre	Er (S)
— — — à bouleau jaune	Er (J)
— — — de peuplier	Per (P)
— — — de peuplier hybride	Per (H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ld
Dénudé et semi-dénudé humide	Lh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en damier	Cd
Coupe partielle par bande	Cb
Coupe partielle plus épaisse légère	Cl
Coupe partielle	Cp
Coupe à blanc	Cb
Brûlis par feu	Brû

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊗ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	Ct
Brûlis	Br
Chablis total	Ch
Épidémie sévère	Ep
Verglas	Ve
Pionnière	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70	70-30 (ans)
90	90-30 *
100	100-50 *
120	120-50 *
150	150-50 *
170	170-50 *

FORÊT INÉGALIÉE

Je (jaune inégalisé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vi (vieux inégalisé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre plus de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges vieilles de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Très forte	91 et plus	tf

Superficie accourte de pente > 5 % 5

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES ES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 (S1) 10 Pb E1 (F1)
- S1 — définition
- E1 — classe de pente
- C3 — classe d'âge
- (S1) — code de l'origine
- 10 — origine
- Pb — classe de hauteur
- E1 — classe de densité
- (F1) — type de couvert
- — classe de densité
- — sous groupe d'essences
- — groupement d'essences

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. — FOR. INTERNATIONALE LTÉE
SIGNATURE: [illegible]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

2 25-2
Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage

000 01 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 333 06*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 90900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4763 *
12d

Région écologique

Municipalité régionale de comté M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for. 8600-7500-8007

À jour : avril 1997

Carte forestière: Photographie aérienne : 1984 / Année de publication : 1985 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/8/84
Déclinaison magnétique 20° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-14 S.E. S.O.	32-15 S.E. S.O.	32-16 S.E. S.O.
32-11 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-10 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-9 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-6 N.E. N.O.	32-7 N.E. N.O.	32-8 N.E. N.O.

32 I/10 S.E.
2